

Réunion d'information pour les porteurs de projets souhaitant soumettre un dossier de candidature pour le **FSE+**



Luxembourg, le 30 juin 2025

Pascal Flammang, Autorité de gestion FSE+



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail



Cofinancé par
l'Union européenne



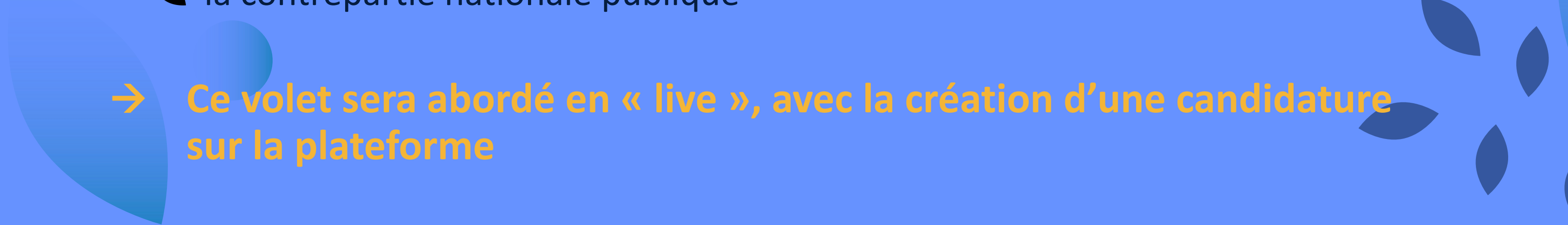


Objectifs de la réunion

1. Vous expliquer le contexte de l'actuel appel à projets
2. Vous expliquer la procédure de sélection des candidatures
3. Vous donner un aperçu du déroulement d'un projet FSE+
4. Vous aider à constituer votre **dossier de candidature** :
 - 🍃 la saisie informatique de la candidature
 - 🍃 le contenu des différentes données
 - 🍃 la contrepartie nationale publique



Ce volet sera abordé en « live », avec la création d'une candidature sur la plateforme



L'actuel appel à projets

FSE+ 





L'appel à candidature

Le présent appel propose deux modes de participation :

- **Projets « standards »** : avec une date de début fixée au 1^{er} janvier 2026 et une date de fin au 31 décembre 2027
- **Projets « rétroactifs »** : avec une date de début fixée au 1^{er} juillet 2025 et une date de fin au 30 juin 2027 (respectivement au 31 décembre 2027)

Note: La rétroactivité implique que le bénéficiaire doit déjà organiser, documenter (piste d'audit) et suivre son projet selon les conditions applicables à un projet FSE+ (cf. [Guide de l'utilisateur](#)).

Il est ouvert jusqu'au **12 septembre 2025**.



L'appel à candidature

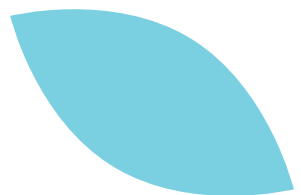
Votre candidature doit s'inscrire sur l'un des axes/mesures du programme FSE+

Axe et mesure (objectif spécifique)		Budget (100 %)	Part FSE+	Contrepartie nationale publique	Part FSE+ (%)
Axe 1 : Emploi et compétences		7 840 000	3 130 000	4 710 000	40%
	1.1. Accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous	4 980 000	1 990 000	2 990 000	
	1.2. Apprentissage tout au long de la vie et transitions professionnelles	2 860 000	1 140 000	1 720 000	
Axe 2 : Education et Garantie pour l'enfance		2 670 000	1 070 000	1 600 000	40%
	2.1. Amélioration des systèmes d'éducation et de formation	1 320 000	530 000	790 000	
	2.2. Systèmes d'éducation et de formation qualitatifs et inclusifs	1 350 000	540 000	810 000	
Axe 3 : Inclusion sociale		5 920 000	2 370 000	3 550 000	40%
	3.1. Inclusion active et employabilité	5 920 000	2 370 000	3 550 000	
Axe 4 : Promotion de l'Economie sociale et solidaire et de l'innovation sociale		1 030 000	720 000	310 000	70%
	4.1. ESS et innovation sociale	1 030 000	720 000	310 000	
Axe 5 : Fonds pour une transition juste		340 000	170 000	170 000	50%
	5.1 Transition vers les objectifs de l'Union pour 2030 en matière d'énergie et de climat et vers une économie de l'Union neutre pour le climat d'ici à 2050	340 000	170 000	170 000	
Axe 6 : Lutte contre la privation matérielle		530 000	480 000	50 000	90%
	6.1. Soutien aux personnes les plus démunies	530 000	480 000	50 000	
TOTAL		7 940 000	10 390 000	18 330 000	



L'appel à candidature

Mesures	Publics cibles	Actions couvertes
1.1. Accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous	• Demandeurs d'emploi / Chômeurs	Mesures visant à faciliter l'accès à l'emploi aux demandeurs d'emploi et aux inactifs
	• Personnes inactives	
	• Jeunes demandeurs d'emploi / chômeurs	Soutien spécifique à l'emploi et à l'intégration socio-économique des jeunes
	• Jeunes inactifs	
1.2. Apprentissage tout au long de la vie et transitions professionnelles	• Salariés	• Soutien au développement des compétences numériques et des compétences professionnelles en général
	• Indépendants	• Soutien à l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise aux changements
2.1. Amélioration des systèmes d'éducation et de formation	• Jeunes en études / en formation	• Mesures visant l'accompagnement des élèves, étudiants et apprentis
	• Jeunes qui risquent de sortir du système scolaire	• Actions visant la prévention du décrochage scolaire
2.2. Systèmes d'éducation et de formation qualitatifs et inclusifs	Enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	• Mesures visant à garantir aux enfants dans le besoin un accès à des services liés à la scolarisation
		• Soutien au plan d'action national luxembourgeois pour la garantie pour l'enfance
3.1. Inclusion active et employabilité	Personnes défavorisées (percevant le REVIS, en situation d'handicap, très éloignées du marché du travail, BPI, DPI, ...)	• Parcours d'insertion dans l'emploi et de retour sur le marché du travail pour les personnes défavorisées
		• Mesures visant à améliorer l'accès à l'éducation, à l'emploi et à promouvoir leur inclusion sociale à des groupes marginalisés
4.1. ESS et innovation sociale – Apprentissage tout au long de la vie et transitions professionnelles	• Acteurs de ESS	• Soutien à l'économie sociale et solidaire, à l'entrepreneuriat sociale et aux entreprises sociales
	• Personnes intéressées par l'ESS	• Soutien à l'innovation sociale
5.1. Transition vers les objectifs de l'Union en matière d'énergie et de climat	Salariés impactés par la transition climatique	• Soutien aux transitions et à l'adaptation du marché du travail
		• Soutien à l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise aux changements
6.1. Lutte contre la privation matérielle	Soutien aux personnes les plus démunies (à travers les offices sociaux)	• Lutte contre la privation matérielle au moyen d'une aide alimentaire et/ou d'une assistance matérielle aux plus démunis, y compris des mesures d'accompagnement



L'appel à candidature

Le [programme FSE+ « Investir dans le futur »](#) pour la période 2021-2027 décrit en détails l'architecture du programme, les défis identifiés, les objectifs à viser, les public-cibles à soutenir, les actions à cofinancer, ...

Le document « [Détails du quatrième appel à projets](#) » synthétise cette information par rapport au présent appel.



L'objectif du **FSE+** est de soutenir des **projets à caractère innovant**.

Déroulement de la procédure de sélection des candidatures





La sélection des candidatures

La sélection des candidatures est assurée par un **Comité de sélection** composé de **6 membres**.

Le comité est représenté par la « **tripartite** » suivante :

- 2 membres représentent le Gouvernement
- 2 membres représentent les employeurs
- 2 membres représentent les syndicats

(des experts avec voix consultative complètent le comité)



La sélection des candidatures

Détection des dossiers immatures

Une grille de lecture permet d’identifier les candidatures peu abouties, à l’aide de 7 critères notés de 0 à 2 points :

Critère	0 pt	1 pt	2 pts
Public cible	Non aligné ou irréaliste	Partiellement réaliste	Aligné et réaliste
Diagnostic	Imprécis ou non fondé	Fondé mais flou	Précis et fondé
Objectifs	Vagues ou irréalistes	Définis mais partiels	Clairs et cohérents
Indicateurs	Non mesurables ou inadaptés	Moyennement adaptés	SMART
Budget	Non justifié	Partiellement justifié	Détail précis
Contrepartie	Aucune démarche	Démarche prévue	Démarche engagée
Ressources humaines	Incohérentes	Moyennement claires	Cohérentes et logiques



Si l’analyse attribue un score total inférieur à 7/14, la candidature est jugée immature et déclarée non recevable.



La sélection des candidatures

Critères de recevabilité (éligibilité de base)

Avant d'être évaluée, une candidature doit remplir les critères de recevabilité suivants :

- ☛ existence d'une **contrepartie nationale publique** attestée officiellement
- ☛ respect de la **Charte des droits fondamentaux** de l'Union européenne
- ☛ budget moyen de l'opération : **au moins 40.000 € par an**



Les dossiers de candidature ne remplissant pas ces conditions sont écartés d'office et ne seront pas soumis au Comité de sélection.



La sélection des candidatures

Critères de sélection des projets (candidatures)

Les projets recevables sont examinés par le **comité de sélection** selon des critères de fond :

- ▀ alignement avec les **types d'actions et groupes cibles**
- ▀ contribution aux **priorités et objectifs spécifiques** (indicateurs)
- ▀ pertinence par rapport à l'appel à projets en cours
- ▀ nombre de bénéficiaires et **efficience budgétaire**
- ▀ disponibilité budgétaire pour la priorité concernée
- ▀ **capacité de gestion** du porteur de projet
- ▀ présence d'**éléments novateurs** ou de dimension sociale innovante
- ▀ respect des **principes horizontaux**



Une évaluation technique indépendante est réalisée en amont par un expert externe. Elle éclaire le comité, mais son avis n'est pas contraignant.



La sélection des candidatures

- la réunion du Comité de sélection est prévue le **29 octobre 2025**
- l'information aux promoteurs de l'acceptation ou du rejet de leur candidature via la plateforme
- l'établissement d'une convention bilatérale officialisant l'octroi de la subvention :
 - le promoteur s'engage à réaliser le projet
 - le FSE+ s'engage à rembourser la quote-part communautaire des dépenses
- la finalisation de la convention avant le lancement du projet (i.e. 01/01/2026)

Aperçu sur le déroulement administratif d'un projet





Le déroulement d'un projet

- 1. Transmission semestrielle de données**
- 2. Contrôles semestriels des données par l'Autorité de gestion (AG)**
- 3. Réunion semestrielle du Comité de pilotage du projet**
- 4. Remboursement des dépenses**



Le déroulement d'un projet

1. Transmission semestrielle de données

- ☛ avant le **15 juillet** pour les données du 1^{er} semestre
- ☛ avant le **31 janvier** pour les données du 2^e semestre

La transmission comprend différents volets :

- ☛ les données financières
- ☛ le suivi des activités
- ☛ les données collectés sur les participants
- ☛ le tableau de suivi de vos activités



Le déroulement d'un projet

2. Contrôles semestriels à 100% des données

Ils se font (normalement) dans les locaux du promoteur et sont effectués :

- 🍃 pour les données du 1^{er} semestre : en juillet-septembre
- 🍃 pour les données du 2^e semestre : en février-mars

Les promoteurs sont avisés en temps utile des dates précises.

Les contrôles font l'objet d'un rapport de contrôle et le promoteur dispose d'une période contradictoire d'un mois.



Le déroulement d'un projet

3. Comité de pilotage

Chaque projet comprend un Comité de pilotage permettant de suivre l'avancement du projet.

Il se compose :

- 🍃 des représentants du promoteur (chef de projet, responsable administratif, etc.)
- 🍃 des représentants de l'AG

Il se réunit de manière semestrielle, quelques semaines après le contrôle.



Le déroulement d'un projet

4. Palements

Les projets sont cofinancés par le FSE+ et par une entité publique nationale. Ainsi, le remboursement des dépenses s'effectue suivant 2 canaux différents :

- la partie relative au **FSE+**
 - paiement en début de projet d'un fonds de roulement de 10%
 - remboursement semestriel des dépenses éligibles (effectives et encourues)
 - **Attention** : les dépenses éligibles d'un semestre sont remboursées vers la fin du semestre suivant
- La partie dite « **Contrepartie nationale** »
 - selon les modalités et un calendrier qui sont spécifiques à chaque contrepartie

L'élaboration du dossier de candidature

FSE+





Le dossier de candidature

Objectif de votre dossier de candidature

- Mettre en évidence
 - l'utilité de votre projet (réponse à un besoin identifié)
 - son impact (effets attendus sur les bénéficiaires, la problématique identifiée, etc.)
- Démontrer que
 - les moyens mobilisés sont adaptés aux objectifs
 - les résultats escomptés sont atteignables

Présentez un projet cohérent, clair et viable.

**Votre dossier de candidature est votre modèle d'affaires :
il doit convaincre sur la pertinence, l'impact et la faisabilité, et permettre de
comprendre et retracer la mise en œuvre opérationnelle prévue.**



Le dossier de candidature

La plateforme numérique du FSE+

Le dossier de candidature est élaboré sur la plateforme numérique du FSE+.

Elle est **un outil de communication, de gestion et de suivi** des projets FSE+ et se compose d'un *front-office* (espace bénéficiaire) et d'un *back-office* (espace Autorité de gestion).

Elle couvre les différentes étapes de la vie d'un projet :

- 🍃 **le dépôt de candidature**
- 🍃 l'élaboration de la convention
- 🍃 la transmission par le promoteur des rapports semestriels
- 🍃 le contrôle et le suivi du projet
- 🍃 le paiement-remboursement des dépenses
- 🍃 etc.



Le dossier de candidature



Un manuel d'utilisation spécifique existe pour le premier accès à la plateforme et le remplissage de la candidature.

Il est téléchargeable sur le site www.fse.lu et dans la librairie de la plateforme. Vous l'avez également reçu par courriel.



Le dossier de candidature

La contrepartie nationale publique

Le projet à réaliser doit être intégralement financé par des fonds publics (100%).

Le financement se fait par deux sources distinctes :

- ☛ la contrepartie communautaire (publique et provenant du FSE+) → **accordée automatiquement en cas de rétention du projet**
- ☛ la contrepartie nationale publique → **demande à faire par vos soins!**

Les taux de cofinancement (communautaire et national) dépendent de l'axe prioritaire au niveau duquel votre projet se situe.

Le document qui atteste le financement de la contrepartie nationale publique doit être mis à disposition de l'Autorité de gestion **au plus tard trois jours ouvrables avant la réunion du Comité de sélection.**

À défaut de contrepartie nationale publique « valide », la candidature ne pourra pas concourir à la sélection.



Le dossier de candidature

La contrepartie nationale publique

Sources possibles pour la prise en charge de la contrepartie nationale publique:

- autorités nationales, régionales ou locales (ministères, administrations, communes, ...)
- organismes de droit public
- associations d'autorités publiques ou d'organismes de droit public.

Les ressources financières collectivement constituées par les employeurs et les salariés sont également admissibles comme contrepartie nationale publique (par exemple les cotisations obligatoires à un fonds de formation, à une chambre professionnelle).



Le dossier de candidature

La contrepartie nationale publique

Possible prise en charge par le Ministère du Travail

Qui?	Tout promoteur intéressé
Quoi?	Projet innovant pour l'employabilité, les compétences, l'éducation et la garantie pour l'enfance, l'inclusion sociale, l'économie sociale et solidaire ou une transition juste
Comment?	Par lettre motivée à l'attention du Ministre du Travail, avec indication du montant demandé par année (copie à l'Autorité de gestion)
Quand?	Jusqu'au 12 septembre 2025
Questions ?	<u>secretariat.fse@mt.etat.lu</u> Tél. 247 86197 / 86114 <u>www.fse.lu</u>



Le dossier de candidature

La contrepartie nationale publique

Possible prise en charge par l'Office nation d'inclusion social

Qui?	Tout promoteur intéressé
Quoi?	☛ Projets dans le domaine de l'inclusion sociale et accueillant des bénéficiaires du REVIS sous compétence de l'ONIS ☛ Projets visant l'amélioration des compétences professionnelles et/ou linguistiques des bénéficiaires ☛ Actions soutenant le développement des compétences socio-professionnelles pour les bénéficiaires soumis à la mesure d'activation de type « TUC »
Comment?	Par lettre motivée à l'attention du Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, avec indication du montant demandé par an
Quand?	Jusqu'au 12 septembre 2025
Questions ?	Laurence Thillmann, laurence.thillmann@onis.etat.lu , Tél. 247 83635 onis.gouvernement.lu



Le dossier de candidature

La contrepartie nationale publique

Possible prise en charge par L'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

Qui?	Asbl, fondation, SIS avec 100% des parts d'impact, établissement public
Quoi?	☛ Projets qui répondent aux critères d'éligibilité pour l'aide ponctuelle et s'inscrivent dans la mission sociale de l'Œuvre ☛ Le financement de projets rétroactifs n'est pas possible
Comment?	Par la soumission d'une demande d'aide ponctuelle sur le site www.oeuvre.lu
Quand?	Jusqu'au 9 juillet 2025
Questions ?	secretariat@oeuvre.lu 22 56 67 – 1 www.oeuvre.lu



Récapitulatif et calendrier



Déposer la candidature sur la plateforme FSE+

- 🍃 créer son accès à la plateforme numérique du FSE+
- 🍃 détenir un certificat LuxTrust

→ Date limite pour le dépôt : **12 septembre 2025**

→ Contrepartie nationale: au plus tard le **24 octobre 2025**

→ Comité de sélection : **29 octobre 2025**

Il reste ensuite **2 mois** pour la mise en place du projet :

- 🍃 analyse du budget et éventuelle détermination d'une Option de Coûts Simplifiés (OCS)
 - 🍃 réunion de mise en place
 - 🍃 signature des conventions de subventionnement
 - 🍃 démarrage du projet : 01/01/2026 (resp. 01/07/2025)
- 
- 
- 
- 

Informations utiles

Les documents de référence

- 🍃 [Manuel d'utilisation premier accès et candidature FSE+ 2021-2027](#)
- 🍃 [Guide de l'utilisateur FSE+](#)
- 🍃 [Détails du quatrième appel à projets](#)
- 🍃 [Critères de sélection FSE+](#)
- 🍃 [Programme FSE+ « Investir dans le futur »](#)

→ Les documents sont aussi accessibles sur la plateforme (outils/bibliothèques)

Les personnes de contact de l'équipe FSE+

- 🍃 Pascal FLAMMANG (Autorité de gestion)
- 🍃 Raphaël DEBETS (Autorité de gestion)
- 🍃 Tania BIEWER
- 🍃 Nora ENSCH
- 🍃 Alan PETROVIC

Tout courriel est à adresser à : secretariat.fse@mt.etat.lu

Questions et réponses



Merci pour votre attention!



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail



Cofinancé par
l'Union européenne

